



COMMUNE DE WITTERSDORF

PROCES-VERBAL N° 6

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2021

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 heures.

Présents : M. Jacques MULLER ; Mme Anne-Marie GAERTNER, Adjoint ; M. Daniel OCHSENBEIN ; M. Benoît ACKERMANN ; M. Morand FOLZER ; M. Cédric SCHERRER ; M. David TINNES ; M. Benoît THEOLLE ; M. Patrick GOLLY ; Mme Françoise ITAMARD ; Mme Claudine CHUMICKI ; Mme Catherine RECORBET ; Mme Christiane TROCHERIE

Absente excusée : Madame Claudia HELL, Adjointe

Secrétaire de séance : Mme Régine JELSCH

Ordre du Jour :

- POINT 1** : Compte rendu de la séance précédente
- POINT 2** : Création d'un poste permanent d'Agent d'entretien
- POINT 3** : Décision modificative n° 1/2021
- POINT 4** : Rapport d'activité 2020 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
- POINT 5** : Divers / Informations

POINT 1 : COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance précédente commenté par M. le Maire, est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT D'ENTRETIEN (2021-30)

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 12 heures (soit 12/35^{èmes}), compte tenu le départ en retraite de l'adjoint technique actuel.

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De créer, à compter du 1^{er} septembre 2021, un emploi permanent d'adjoint d'entretien relevant du grade d'adjoint technique, à raison d'une durée hebdomadaire de service 12 heures (soit 12/35^{èmes}). Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grande statutaire retenu.
- De charger Monsieur le Maire de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.
- De charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un emploi permanent d'une commune de moins de 1 000 habitants et d'un emploi permanent à temps non complet dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % .
- De charger Monsieur le Maire de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

POINT 3 : DECISION MODIFICATIVE N° 1/2021 (2021-31)

Vu le compte administratif 2020 approuvé le 15 mars 2021 ;

Vu le budget primitif 2021 voté le 15 mars 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits en vue de faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables de la commune de Wittersdorf ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la décision modificative n° 01/2021 qui porte sur des transferts de crédits en section de fonctionnement et d'investissement
-

- SECTION de FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	LIBELLE DU COMPTE	DEPENSES	RECETTES	OBJET
D 023	VIRT SECTION INVESTISSEMENT	+ 14 000		Crédit pour 2 ^{ème} tranche LED et travaux de sécurisation voirie
D 615231	VOIRIE		-14 000	
TOTAL DU FONCTIONNEMENT		+ 14 000	-14 000	

SECTION d'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	LIBELLE DU COMPTE	DEPENSES	RECETTES	OBJET
R 021	VIRT SECTION FONCTIONNEMENT		+ 14 000	Crédit pour 2 ^{ème} tranche LED et travaux de sécurisation voirie
D 2151	VOIRIE	+ 7 300		
D 21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	+ 6 700		
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 14 000	+ 14 000	

POINT 4 : RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN (2021-32)

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2020 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin a été approuvé par le Comité Syndical en date du 20 avril 2021, et a été mis à disposition des élus par M. le Maire.

POINT 5 : DIVERS / INFORMATIONS

5.1. DEVIS TABLE PING PONG

Madame Anne-Marie GAERTNER Adjointe, a proposé de faire installer à l'école une table de ping pong. Elle a sollicité un devis chez Sport 2000 à ALTKIRCH qui s'élève à 630 € TTC. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

5.2. MEDIATHEQUE

M. le Maire donne lecture aux élus du courrier envoyé ce jour à Madame DREXLER, Sénatrice et Conseillère Territoriale de la Collectivité Européenne d'Alsace au sujet de la relance de la vie culturelle de notre médiathèque intercommunale.

5.3. REMERCIEMENTS DES ELEVES DE LA CLASSE DE MADAME CELIA BINDER

M. le Maire donne lecture de la lettre rédigée par les élèves de la classe de CE1 et CE2 de Madame Célia BINDER pour remercier le Conseil Municipal de son soutien pour la prise en charge d'une partie des frais de déplacement des sorties organisées au courant de l'année.

SEANCE ETE LEVEE A 21 HEURES

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 06 septembre 2021